

Demande de validation du permis de chasser Campagne de chasse 2020 / 2021

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la Fédération des Chasseurs à laquelle adhère le demandeur. Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIDIA auquel la demande du chasseur est soumise pour contrôle.

A / VOS INFORMATIONS

Permis de chasser original Duplicata

Numéro de permis :

Délivré le : / /

Par la Préfecture de : ONCFS

Date et lieu de naissance :

Tél. :

Portable :

Email :

IDENTIFIANT

NOM – PRENOM :

ADRESSE :

B / OBLIGATOIRE (retour du dossier si non complété):

2ème Prénom : 3ème Prénom : 4ème prénom :

UNIQUEMENT SI CHANGEMENT (par rapport aux informations ci-dessus) :

Adresse postale (EN MAJUSCULE SVP) :

Code Postal : Commune :

Tél. : Email :

VOUS AVEZ REFAIT VOTRE PERMIS :

Numéro de duplicata : Délivré le : / / Par L'OFB

C / DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU PERMIS DE CHASSER 2020 / 2021

	Nature de la validation	Validation 2020 / 2021		
Cas 1	Départemental 72 petit gibier	<input type="checkbox"/>	120,00 €	€
Cas 2	Départemental 72 petit et grand gibier	<input type="checkbox"/>	150,00 €	€
Cas 3	National petit et grand gibier	<input type="checkbox"/>	205.45 €	€
Option	Assurance responsabilité civile MMA	<input type="checkbox"/>	21.00 €	€
			TOTAL	€

D / Je souhaite chasser la bécasse : oui non

Si oui : Un « Carnet de Prélèvement Bécasse » papier
 Un Carnet numérique « CHASSADAPT » via mon smartphone

**E / Règlement chèque bancaire
à l'ordre de : REGIE FDC 72.**

F / CERTIFIE SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- déclare sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées.

Fait à :
Le :
Signature **OBLIGATOIRE :**

Pour les mineurs et majeurs en tutelle

Fait à :
Le :
Signature **OBLIGATOIRE : Père / Mère / Tuteur / Juge des tutelles** : * Rayer les mentions inutiles
Nom - Prénom :

DÉCLARATION

Des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

"La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

INFORMATIONS SUR LE COÛT D'UNE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2020/2021

	DEPARTEMENTAL		NATIONAL
	PETIT GIBIER	GRAND GIBIER	
Cotisation Départementale Fédérale	63.00 €	63.00 €	
Cotisation Nationale			95.00 €
Cotisation Départementale Grand gibier		30.00 €	
Redevance Départementale taxe état OFB	44.95 €	44.95 €	44.95 €
Part forfaitaire FNC			51.50 €
Droit de timbre FDC	4.00 €	4.00 €	4.00 €
Droit de timbre OFB	5.00 €	5.00 €	5.00 €
TOTAL VALIDATION	116.95 €	146.95 €	200.45 €
Frais de dossier permis Obligatoire	3.05 €	3.05 €	5.00 €
TOTAL A PAYER	120.00 €	150.00 €	205.45 €

Nota Internet : via internet vous imprimez directement votre validation : www.permisdechasser72.fr

Ceux qui auraient satisfait aux épreuves en 2019/2020, mais n'auraient pas demandé leur première validation devront solliciter un bon de commande « Nouveau chasseur 2020/2021 » au secrétariat de la FDC 72 (Tarifs différents).

Fédération des Chasseurs de la Sarthe

Le Grand Courtu - 72 210 VOIVRES LES LE MANS

Tél. 02 43 82 84 34

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00

« La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle. Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible sur demande à l'adresse mail contact@fdc-sarthe.com. Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle. »